

**VIEL** Florent, Employé de bureau

Fils de **VIEL** Florent, filiation certaine, et de **STIEN** Justine Joseph, Cultivatrice, filiation certaine.

Premier enfant de Florent et Justine.

Né le (ce) 05/10/1869 à Baisieux (59) <sup>1</sup>.

Décédé le 09/11/1915 à Béthune (62), Hôpital Rue Saint PRY <sup>2</sup> à l'âge de 46 ans.

Marié le (na) 16/10/1901 à Neuville-en-Ferrain (59) à l'âge de 32 ans, avec **HAUWEL** Céline

<sup>1</sup> Note : Enfant légitimé le 8 avril 1872 lors du mariage de Florent Viel et de Justine Stien

<sup>2</sup> Note : Asphyxie survenue au cours d'une intervention chirurgicale

Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.

**PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom VIEL

Prénoms Florent

Grade soldat 3.4.8.

Corps 1<sup>er</sup> Bn. du Train

N<sup>o</sup> Matricule. { 4652 au Corps. — Cl. 1889  
1051 au Recrutement Lille

Mort pour la France le : 9 novembre 1915  
à l'hôp. civil et m<sup>o</sup> de Béthune  
(Doc. de B.)

Genre de mort asphyxie survenue au cours d'une  
intervention chirurgicale

Né le 5 octobre 1869  
à Baisieux Département Nord

Arr<sup>'</sup> municipal (p<sup>'</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Jugement rendu le D. B.  
par le Tribunal de  
acte ou jugement transcrit le Immédiat  
à Neuville-en-Ferrain (Nord)

N<sup>o</sup> du registre d'état civil

314-708-1928. [26434]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.



Naissance

Stien  
Florent

Le huit huit cent soixante neuf, le sept octobre à onze heures du matin, pardevant nous Arme Florent Carrez, Maire, Officier de l'état civil de la commune de Baisieux, canton de Hamoy, arrondissement de Lille, département du Nord, a comparu Antoine Stien, âgé de cinquante neuf ans, cultivateur, domicilié en cette commune, lequel ayant qualité pour faire la déclaration parce que l'accouchement a eu lieu en sa demeure, sise en cette commune, hameau de Bessuin, nous a déclaré qu'avant hier cinq octobre à dix heures du soir, Justine Joseph Stien, âgé de vingt sept ans, cultivateur, domicilié en cette commune, est accouché d'un enfant du sexe masculin qu'il nous présente, et auquel il a été donné le prénom de Florent; lesdites présentations et déclarations ont été faites en présence de Augustin Stien, âgé de vingt trois ans, garçon brossier, et de Louis Emrique, âgé de cinquante huit ans, instituteur public, tous deux domiciliés en cette commune. Et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte; le tout après qu'il leur en a été fait lecture.

f. naturel. non reconnu M.

comme le légitime pour  
 mariage de Florent  
 au Viel et Justine  
 sept Stien, du père a  
 été, célébré à Baisieux  
 huit août 1872

Antoine Stien, Maire  
 Augustin Stien, Justine Joseph Stien  
 Louis Emrique  
 Hamoy le 10<sup>ème</sup> oct 1869  
 St. Louis



<p>Nom : <u>Siel</u></p> <p>Prénoms : <u>Florent</u> Surnom :</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <u>1051</u></p> <p>Classe de mobilisation : <u>1880</u></p>																																																							
<b>ÉTAT CIVIL.</b>																																																								
<p>Né le <u>5 Octobre 1869</u> à <u>Haisieux</u>, canton d'<u>Carroy</u>, département du <u>Nord</u>, résidant à <u>Beauville en Ferrain</u>, canton d'<u>Courvaing No.</u>, département du <u>Nord</u>, profession d'<u>Employé de Bureau</u>, fils de <u>Florent Florent</u> et de <u>Judith Joseph Steen</u>, domiciliés à <u>Beauville en Ferrain</u>, canton d'<u>Courvaing No.</u>, département du <u>Nord</u>.</p>																																																								
<p>N° <u>58</u> de tirage dans le canton d'<u>Courvaing Nord</u></p>																																																								
<b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</b> (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)																																																								
<u>Propre au Service</u>																																																								
Compris dans la <u>1</u> ° partie de la liste du recrutement cantonal. (—° portion).																																																								
<b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b> (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)																																																								
<p>Parti le <u>18 Novembre 91</u> Arrivé au corps le <u>18 Novembre</u> immatriculé sous le n° <u>1051</u>. <u>Draillon de 2<sup>e</sup></u> <u>classe</u>. Le <u>1<sup>er</sup> Juin</u> <u>Draillon de 1<sup>re</sup> classe</u> le <u>22 Sept 1892</u>. <u>Engagé en congé</u> le <u>24 Sept 1893</u> (Certificat de bonne conduite : <u>attachée</u>)</p>																																																								
Dans l'armée active.																																																								
<p>Passé dans la <u>Réserve</u> de l'armée active le <u>1<sup>er</sup> Janvier 1893</u></p>																																																								
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.																																																								
<p>Passé au 1<sup>er</sup> Escadron des Trains des Equipages Militaires (Section de M. le G<sup>é</sup> de 1<sup>er</sup> Corps d'armée en date du 4 Décembre 1894)</p> <p>Secours de 150 ans remis le 22 avril 1918 à M<sup>me</sup> Florent demeurant à <u>Beauville Ferrain</u> 71 rue de l'Impératrice (Carné du 1<sup>er</sup> Esc<sup>ad</sup> du Train du 28 mai 1918)</p> <p>A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le <u>91<sup>e</sup> Régiment de Dragons</u> du <u>2 Janvier</u> au <u>1<sup>er</sup> Mars 1896</u>.</p> <p>A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le <u>1<sup>er</sup> Escadron des Equipages Militaires</u> du <u>24 7<sup>me</sup></u> au <u>16 Octob 1899</u></p> <p>Passé dans l'armée territoriale le <u>1<sup>er</sup> Novembre 1903</u></p>																																																								
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.																																																								
<p>Rappelé à l'activité mobilisé le Décret du <u>10<sup>er</sup> Août 1914</u> Arrivé au corps le <u>21 Avril 1915</u>. D'éclat de <u>Médaille de Bronze</u> le <u>9 Novembre 1915</u> - Rayé le <u>25 Novembre 1915</u> <u>af. a. 1916</u> - <u>Jan. du 9 1<sup>er</sup> 1916</u> <u>Campagne contre l'Allemagne du 21 Avril 1915 au 9 Novembre 1915</u></p> <p>A accompli une période d'exercices dans le <u>1<sup>er</sup> Escadron 10<sup>e</sup> du Train des Equipages Militaires</u> du <u>6</u> au <u>18 Août 1906</u></p> <p>Passé dans la réserve de l'armée territoriale le</p> <p>Libéré du service militaire le</p>																																																								
<p>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région.</th> <th>D domicile en R. résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile en R. résidence.																																																			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile en R. résidence.																																																					
<p>ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>la disponibilité de l'armée active.</th> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de la LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																																																		
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																																																				
<p>(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872. (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.</p>																																																								

01

Viel  
Florent 1915

L'an mil neuf cent quinze le neuf Novembre à l'heure de midi, Florent Viel, soldat de deuxième classe au premier, Escadron territorial du train des équipages, G.V.C. n° à Saisieux, Nord le cinq octobre mil huit cent soixante neuf, fils de Florent et de Justine Arien, Époux de Céline Hauwel, domiciliés à Neuville en Ferrain, Nord se dit Florent Viel, mort pour la France, à l'hôpital rue Saint Juy. Dressé le dix novembre mil neuf cent quinze, à neuf heures du matin, sur la déclaration de Jules Shenin, âge de quarante cinq ans économe de l'hospice, domicilié à Béthune et de Jules Massey âgé de quarante trois ans, employé, domicilié à Béthune, qui lecture faite ont signé avec nous.

Ringuin Pierre, Maire de Béthune  
Suivent les signatures. Pour extrait conforme délivré en vertu de l'article 20 du code civil pour transcription.

Le maire de la ville de Béthune. Signature illisible.  
L'acte de décès ci dessus a été transcrit, le dix sept janvier mil neuf cent dix neuf à cinq heures soir par nous Alphonse Chalampin adjoint au maire de Neuville en Ferrain

A Chalampin



[Retour à l'accueil](#)

Index des lieux présents sur le livret  
Les numéros correspondent aux fiches où les lieux sont cités

B

Baisieux (59)	- 1
Béthune (62)	- 1